
Nombre de membres

Séance du 16 avril 2024

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 16 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Présents : 14

Sont présents: Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Marie CHEPTOU (Conseillère Municipale), Madame Marie-Hélène LAMAMY (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques MOTARD (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Votants: 15

Représentés: Brigitte PARISIS par Valerie BOUIN

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Muriel CHERUAU

Nomination du secrétaire de séance : Mme CHERUAU Muriel est nommée secrétaire de séance

-Approbation du procès verbal du Conseil du 26 mars 2024

Pas de remarques. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

-Informations et décisions du Maire :

- attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Mme le Maire rappelle que le 21 septembre 2023 a été lancée une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre, pour la création d'un pôle de centralité avec commerces, pôle intergénérationnel, médiathèque et café associatif, halle et aménagements d'espaces publics

A cette consultation il y a eu 19 réponses

3 candidats ont été retenus

Le 25 mars 2024, le marché a été attribué au cabinet HADDOCK Architecture, pour un montant HT de 1 700 000€, et un taux de rémunération du cabinet de 10.6624%.

La première réunion préalable au chantier a eu lieu le 8 avril 2024.

- Achats de cimaises pour la salle polyvalente à Leroy Merlin pour la somme de 613.90€
- un achat a été fait pour la mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente, pour 1907.06€
- Des stylos marquetés au logo de la commune ont été commandés, pour un montant de 413€

-Affaires soumises à délibération :

Objet: adhésion de LA TOUR ST GELIN au syndicat CAVITES 37 - DE 2024 031

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18;

Madame le Maire expose :

- **Que** le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a approuvé, par délibérations du 19 février 2024, l'adhésion de la Commune de LA TOUR ST GELIN
- **Qu'en** application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit à présent se prononcer sur l'adhésion de cette commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Accepte** l'adhésion de la commune LA TOUR ST GELIN au Syndicat Intercommunal Cavités 37.
- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision

**Objet: avis sur les modifications statutaires du SATESE 37 -
DE 2024 032**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de Mme le Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Le conseil municipal

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Objet: Admission en non-valeur des titres irrécouvrables - DE 2024 033

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et R. 1617-24 ;

Vu le rapport par lequel Madame le Maire expose ce qui suit :

Le Service de Gestion Comptable de Joué les Tours demande la présentation de l'admission en non-valeur arrêtée à la date du 4 avril numéro de liste 6293820131.

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances admises en non-valeur sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement.

La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au Service de Gestion Comptable.

Le montant des créances proposées en non -valeur s'élève à 41.69 €.

Les créances en non- valeur ci-après sont admises en non -valeur pour un montant de 41.69 €.

Elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non -valeur :

Nature juridique	Exercice pièce	Référence pièce	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
FREE	2022	T-6333431631	29.99€	RAR inférieur seuil poursuite
		T-6333431831	2€	
		T-6333431731	9.70€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances d'un montant total à hauteur de 41.69€ ;
- **AUTORISE** l'émission d'un mandat de régularisation ;
- **PRECISE** que les crédits seront pris sur le compte 6541 au budget Commune de Charentilly exercice 2024 ;
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Compte rendu des EPCI :

- 21 mars 2024 : Commission des sports
Cette commission avait pour thème l'organisation de la journée des sports le 2 juin 2024 à Sonzay.
- 11 mars 2024 : Commission sport-loisirs et associations : cette commission avait pour thème la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux associations entre les différentes associations du territoire de la communauté de communes, montant total attribué : 25850 euros
- 19 février 2024 : Commission Culture : même chose pour un montant de 122460 euros

Questions diverses :

- Le transport solidaire est une aide aux déplacements pour les personnes n'ayant pas le permis de conduire et/ou de moyen de locomotion, ou qui n'ont pas les ressources nécessaires à payer des transports. Il s'agit d'un service de mise en relation entre bénévoles et usagers. Tous les motifs de déplacement sont admis.

Il y a deux bénévoles à Charentilly qui assurent une charge qualitative et quantitative, au service des gens dans le besoin, et leur dévouement est fortement apprécié. De l'aide serait la bienvenue, aussi si quelqu'un souhaite devenir bénévole, même ponctuellement, ou bénéficier du service, le numéro à contacter est le 07 66 52 68 91.

- Dimanche 21 avril : inauguration des chemins de randonnées. Découverte d'une partie du parcours, avec explications sur la faune et flore du territoire, et pot de l'amitié à l'arrivée. départ au stade.
- Remarque sur les bus qui roulent trop vite sur la commune. Un rappel sera fait au service transport de la communauté de communes

Fin du conseil : 19h40

Date du prochain conseil : mardi 14 mai 2024 à 19h